

Jean-Pierre Sueur était intervenu auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, après avoir évoqué avec André Jean, maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, les départs en retraite des médecins de ce secteur.

Laurent Habert, directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire lui a répondu. Il indique notamment que « *La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, rattachée au territoire vie-santé de Châtillon-Coligny, a bien été classée en "zone d'intervention prioritaire" (ZIP), zonage qui permet aux médecins qui s'y installent de bénéficier de l'ensemble des aides financières possibles, notamment celle de l'assurance maladie dans le cadre du "contrat d'aide à l'installation médecin" (CAIM), de l'ordre de 50 000 €.* »

Il ajoute que « *Le zonage ainsi arrêté (...) doit nous permettre de faciliter et d'inciter davantage l'installation de nouveaux médecins (...), grâce également à de nouveaux projets qui émergent des territoires, en partenariat avec les professionnels de santé, les élus locaux et l'ARS Centre-Val de Loire.* »

>> [La lettre de l'ARS](#)